



Rapport sur le préavis municipal 01/2020 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 653'000.00 TTC pour financer le réaménagement du carrefour de l'Auberge (route de Divonne RC 2-B-P – chemin de la Fontaine) ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la RC 2-B-P, entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine, et l'assainissement du bruit routier

Commugny, le 11 mars 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été convoquée au printemps 2019 à la maison de Commune, en présence de la Municipalité, de la Commission des routes ainsi que Mr. Fritsché de l'entreprise Bovard & Nickl. Le préavis final a été envoyé aux commissions le 8 janvier 2020 précisant que le projet n'a pas changé fondamentalement depuis les présentations du printemps passé et que quelques modifications ont dû être apportées avec les demandes des Services du Canton (notamment traitement des eaux claires du fait de la proximité avec le Bornalet et la Source Marie).

Les investissements pour l'entretien des routes figurent sur le plan d'investissements soumis par la Municipalité avec le budget 2020 et, étant donné que des travaux d'assainissement du bruit ont été rendus obligatoires, il ressort que le préavis doit être considéré comme prioritaire.

La Commission de finances rappelle que sa responsabilité se focalise essentiellement sur la capacité financière de la Commune pour le financement de ce préavis.

Elle estime toutefois que les travaux devraient se limiter à la réfection de la route RC 2-B-P et l'assainissement du bruit routier. La Commission des finances trouve en effet que l'aménagement d'un trottoir sur la route de Divonne déjà étroite ainsi que les travaux sur le chemin de la Fontaine ne peuvent être considérés comme pérennes, notamment sans connaître les futures constructions en vue dans ce quartier.

Considérant la situation financière de la Commune (déficit budgétaire, réserves de fonds disponibles mais marge d'autofinancement insuffisante) il est important de rappeler que les investissements devraient être limités au strict minimum.

En ce qui concerne l'impact sur les charges communales futures, la Commission des finances recommande que l'amortissement (coûts annuels estimés à CHF 15'000 -20'000) se fasse par l'intermédiaire du fonds de réserve d'investissements, permettant ainsi une réduction des charges telle que souhaitée par la Commission des finances.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 01/2020 en prenant la décision suivante :

Le Conseil communal de Commugny

Vu le préavis 01/2020 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 653'000.00 TTC pour financer le réaménagement du carrefour de l'Auberge (route de Divonne RC 2-B-P – chemin de la Fontaine) ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la RC 2-B-P, entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine, et l'assainissement du bruit routier

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

décide : d'accepter le préavis 01/2020 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 653'000.00 TTC pour financer le réaménagement du carrefour de l'Auberge (route de Divonne RC 2-B-P – chemin de la Fontaine) ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la RC 2-B-P, entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine, et l'assainissement du bruit routier

Pour la Commission des finances :

Geneviève Walter _____

Christine Bärtsch _____

Floriane Decurnex Gonzalez _____

Cyrill Schuler _____

Emanuel Weisskopf _____